



DEC200237DR04

BO Mars 2020 / p.56

Décision portant nomination de M. Dmitri DAINEKA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7647 intitulée Laboratoire de physique des interfaces et couches minces

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS nommant Monsieur Yvan BONNASSIEUX, directeur de l'unité UMR7647, à compter du 01/01/2020 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur Industrie option Sources radioactives scellées incluant les appareils en contenant, les appareils électriques émettant des rayons X et les accélérateurs de particules délivré à M. Dmitri DAINEKA le 13/12/2019 par ENSTTI ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Dmitri DAINEKA, IR1, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 03/12/2019.

Article 2 : Missions

M. Dmitri DAINEKA exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Dmitri DAINEKA sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 24 janvier 2020

Le directeur d'unité
Yvan BONNASSIEUX

Pour le CNRS,
Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON

